

Date de dépôt : 16 mars 2022

Réponse du Conseil d'Etat à la question écrite de Mme Dilara Bayrak : Quelle est la position du Conseil d'Etat par rapport à l'Institut Confucius à Genève ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 28 janvier 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

Contexte

Dix ans après la création de l'Institut Confucius de Genève, il paraît opportun d'en examiner le statut, le fonctionnement et les conséquences sur le plan académique.

Sur un plan général, il convient de noter que les Instituts Confucius constituent un des éléments du « soft power » chinois, ceci afin d'améliorer son image à l'échelle internationale¹. Les Instituts Confucius émergent d'un organisme gouvernemental nommé le Hanban², contrôlé par le département central de la propagande du parti (PCC). Sous couvert de diffusion de la langue et de la culture chinoises à l'étranger, les Instituts Confucius sont donc en réalité des structures de la propagande chinoise³.

¹ Nashidil Rouiaï, Sur les routes de l'influence : forces et faiblesses du soft power chinois. *Géoconfluences*, Lyon : Ecole normale supérieure de Lyon DGESCO, 2018; <https://www.lapresse.ca/actualites/education/201005/29/01-4285025-instituts-confucius-le-pouvoir-doux-chinois.php>

² <https://www.institutconfucius.fr/fr/qui-sommes-nous/objectifs-et-missions>

³ <https://www.nouvelobs.com/rue89/rue89-le-grand-entretien/20120311.RUE8297/anne-cheng-confucius-reinvente-un-produit-d-exportation-chinois.html>; <https://www.nytimes.com/2012/03/05/us/critics-worry-about-influence-of-chinese-institutes-on-us-campuses.html>; <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/691543/instituts-confucius-espionnage-chinois-scrs-juneau-katsuya>; <https://www.lexpress.fr/actualite/monde/amerique-nord/le-role-trouble->

Les Instituts Confucius sont directement financés par l'Etat chinois, ce qui remet régulièrement en cause leur indépendance⁴. Ils s'implantent au sein des universités occidentales alors jumelées avec des universités chinoises et font l'objet d'accords spécifiques sur leur gouvernance⁵.

Depuis plusieurs années, les universités qui avaient fait le choix d'accepter la création d'un Institut Confucius font le chemin inverse et décident de les fermer⁶. En 2021, la ministre allemande de l'éducation a attiré l'attention des autorités sur le rôle de ces instituts, alors même que la Suède fermait les portes du dernier Institut Confucius du pays⁷. En 2019, le directeur de l'Institut Confucius rattaché à l'Université Vrije de Bruxelles est soupçonné d'avoir utilisé son réseau à des fins d'espionnage et est expulsé du pays⁸.

En Suisse, il était initialement prévu d'avoir trois Instituts Confucius : à Zurich, à Bâle et à Genève. Celui de Zurich n'a jamais vu le jour et celui de Bâle a fermé en 2020⁹. « Ouvert en 2013, l'Etat chinois et l'Université ne se sont pas entendus sur la fonction que devait remplir cet Institut, un pôle d'échanges culturels pour l'Université de Bâle et un centre de langue pour l'Etat chinois. Les deux partenaires ont annoncé sa fermeture. Son existence était d'autant plus remise en cause car il suivait visiblement les manœuvres politiques et idéologiques de la Chine. »¹⁰

[des-instituts-confucius-accuses-d-etre-des-outils-de-propagande-chinois_2132907.html](https://www.heidi.news/sciences-climat/contrairement-a-bruxelles-geneve-defend-son-institut-confucius)

⁴ <https://www.heidi.news/sciences-climat/contrairement-a-bruxelles-geneve-defend-son-institut-confucius>

⁵ https://www.lemonde.fr/international/article/2021/07/08/les-instituts-confucius-en-france-de-si-discrets-relais-chinois_6087437_3210.html;

<https://www.washingtonpost.com/politics/2020/08/24/state-department-labeled-chinas-confucius-programs-bad-influence-us-students-whats-story/>

⁶ Plus de 60 instituts Confucius ont été fermés depuis 2013 aux Etats-Unis, au Canada, en Australie et dans plusieurs pays européens dont la France, la Suède, le Danemark, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne.

⁷ https://www.lemonde.fr/international/article/2021/07/08/berlin-regrette-d-avoir-laisse-trop-d-espace-au-reseau-confucius_6087544_3210.html;

<https://www.sudouest.fr/pyrenees-atlantiques/pau/pau-des-associations-reclament-la-fermeture-de-l-institut-confucius-1961912.php>

⁸ <https://asialyst.com/fr/2021/07/29/chine-vers-fin-instituts-confucius-europe/>

⁹ <https://www.arcinfo.ch/suisse/bale-la-chine-perd-l-institut-confucius-un-outil-culturel-influent-988288>

¹⁰ <https://www.nzz.ch/international/china-konfuzius-institute-zeugen-von-der-soft-power-des-landes-ld.1592699> ;

traduction : <https://uniris.unil.ch/synopsis/?post=16898>

Institut Confucius de Genève

En 2011, l'Institut Confucius de Genève ouvrait ses portes. Le budget de départ était de 200 000 francs et la Chine en assumait la moitié¹¹. Un poste de professeur était payé par l'Université populaire de Pékin et la Suisse avait mis à disposition la villa Rive-Belle au bord du lac¹².

Sur les soupçons de propagande et sur la limitation de la liberté académique, les réponses de l'UNIGE aux médias ont été décevantes¹³. En effet, il a été affirmé que la liberté académique n'était pas en danger et qu'il n'y avait aucune forme de propagande au sein de l'Institut Confucius de Genève.

Toutefois, lorsque des chercheurs refusent de participer à des tables rondes sur la Chine par peur de se voir interdire l'entrée dans le pays et donc de ne plus pouvoir travailler, il n'est pas possible d'affirmer que la liberté académique est garantie. A l'exemple du doctorant à Saint-Gall qui s'est vu mettre fin à la collaboration avec le chercheur qui l'encadrerait à cause d'un tweet critique à l'encontre de la Chine : le chercheur a craint une sanction notamment par un refus de visa pour ses recherches futures¹⁴.

J'ai pu personnellement entendre des craintes similaires à Genève de la part de chercheurs. Nous pouvons donc déduire une forme d'autocensure préventive sur les recherches effectuées au sein de l'Institut Confucius à Genève. En 2011, les affirmations dans la presse du directeur, suisse, de l'Institut, selon lesquelles l'accord signé entre l'Université de Genève et le Hanban spécifie que les activités organisées dans l'Institut doivent être conformes cumulativement aux lois suisses et chinoises, en ont interpellé plus d'un !

¹¹ <https://www.swissinfo.ch/fr/l-institut-confucius-fait-d%C3%A9bat-en-suisse/32206516>

¹² *Id.*

¹³ <https://www.24heures.ch/suisse/demain-la-suisse/dingerence-chine-lunige/story/25417764>; <https://www.heidi.news/sciences-climat/contrairement-a-bruxelles-geneve-defend-son-institut-confucius>

¹⁴ <https://www.nzz.ch/schweiz/hsg-und-china-kritik-auf-twitter-kostet-doktoranden-abschluss-ld.1637789>

Questions

Compte tenu des éléments exposés, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat et le remercie pour ses réponses :

- 1. Quelle est la position du Conseil d'Etat vis-à-vis de l'Institut Confucius à Genève, surtout au regard des raisons qui ont poussé à la fermeture de l'Institut Confucius à Bâle ?*
- 2. A quelle hauteur l'Institut Confucius de Genève est-il financé par de l'argent public ?*
- 3. Au niveau mondial et européen, de nombreux instituts Confucius ont été fermés par les universités qui avaient accepté ce partenariat pour cause de forts soupçons de propagande et d'espionnage. Qu'est-ce qui fait que l'Institut Confucius échapperait à ces soupçons à Genève selon le Conseil d'Etat ? Et s'il n'y échappe pas, pourquoi est-ce que l'UNIGE persiste-t-elle à faire vivre cette collaboration problématique ?*
- 4. L'Institut Confucius de Genève fait l'objet d'accords avec l'UNIGE et l'Université populaire de Pékin, est-ce que le Conseil d'Etat a connaissance des modalités de ceux-ci ?*
- 5. Il est impératif que les modalités de ces accords soient accessibles au public, dans leurs diverses versions historiques et actuelles. Comment est-ce que le Conseil d'Etat entend-il assurer l'accessibilité au public de ces documents ?*
- 6. Le Conseil d'Etat étant l'entité de surveillance de l'UNIGE, comment le Conseil d'Etat contrôle-t-il le respect de la liberté académique au sein de l'Institut Confucius au vu des accords types qui poussent les chercheurs à pratiquer de l'autocensure dans leurs choix de recherches ?*
- 7. Quelle est l'appréciation du Conseil d'Etat sur la qualité scientifique de l'enseignement et de la recherche effectués depuis une dizaine d'années dans cette institution ? Entend-il commanditer une expertise externe sur ce point ?*
- 8. Quels sont les liens entre l'Institut Confucius et la Fondation de l'Institut chinois de Genève ?*
- 9. Quelle est la valeur monétaire de la mise à disposition à titre gracieux de la villa où se trouve l'Institut Confucius et qui contribue à sa renommée ?*
- 10. L'Institut Confucius bénéficie-t-il d'autres financements d'argent public ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Conformément à la loi sur l'Université, du 13 juin 2008 (LU; rs/GE C 1 30), l'Université de Genève (ci-après : UNIGE), en tant qu'établissement public autonome, s'organise elle-même, fixe ses priorités et ses modalités d'action et est responsable de sa gestion, ce qui inclut la définition de ses programmes ainsi que de ses partenariats académiques.

Cela étant dit, l'Institut Confucius (IC) est un institut de l'UNIGE qui s'articule autour d'un partenariat avec l'Université de Renmin à Beijing. L'institut est conçu comme une plate-forme de diplomatie scientifique couvrant différents domaines d'enseignement et de recherche (langue chinoise, droit, etc.). Ces activités sont développées selon une approche comparative entre le système suisse/occidental et le système chinois. La majorité des activités scientifiques sont menées conjointement avec des facultés de l'UNIGE.

Il n'est donc pas comparable à l'Institut Confucius de Bâle (CIUB) qui, au cours de ses 7 années d'existence, a mené toute une série de programmes de promotion de la Chine et de la Suisse, en sus de la gestion des activités régulières telles que l'enseignement du chinois, la formation des professeurs chinois locaux, la tenue d'examens de chinois et la préparation d'étudiants bâlois en vue de participer à des camps d'été en Chine. Les projets et activités d'échanges ont contribué de manière positive aux échanges culturels entre les partenaires des deux universités (Université de Bâle et East China Normal University Shanghai), des deux villes ainsi que de la Chine et de la Suisse. En 2019, les partenaires chinois ont décidé de restreindre les missions du CIUB à l'enseignement linguistique. Dans ce contexte, l'institut n'avait plus de sens pour l'Université de Bâle car il n'aurait fait que concurrencer les programmes d'enseignement cantonaux et privés existants, et ne répondait donc plus à son rôle initial de pont entre la Chine et la Suisse. Le comité directeur du CIUB a donc décidé de la fermeture de l'institut début 2020.

Le contrôle ainsi que le fonctionnement de l'IC sont entièrement gérés par l'UNIGE, qui en assure également la direction. L'IC fait l'objet d'un accord entre l'UNIGE, l'Université Renmin et la Chinese International Educational Foundation. Le rôle de l'institut est défini par une association de droit suisse, dont le comité stratégique, responsable de l'institut, est composé de 4 membres représentants de l'UNIGE et 4 membres représentants de l'Université Renmin. L'ensemble des ressources et du personnel de l'institut est hébergé par l'UNIGE et est soumis au règlement interne de l'institution.

L'accord ainsi que les statuts régissant l'IC ont été transmis au Conseil d'Etat, et le site internet de l'IC sera prochainement complété avec des

informations sur les statuts, comme l'a recommandé le Comité d'éthique et de déontologie, organe indépendant, dans son rapport annuel 2020-2021. Par ailleurs, un document intitulé « Règles internes d'organisation de l'Institut Confucius de l'UNIGE » a été rédigé début 2021 afin d'explicitier les processus décisionnels et l'organisation de l'institut.

Toutes les informations souhaitées sont fournies aux personnes qui en font la demande à l'UNIGE, qui a par ailleurs déjà fourni les statuts à d'autres universités suisses et à l'association du corps intermédiaire notamment.

La gestion de l'IC et de ses activités est soumise aux mêmes règles que celles prévalant pour les autres centres et instituts de l'UNIGE. Depuis la création de l'institut en 2011, une vice-rectrice ou un vice-recteur suit en outre directement l'institut et supervise le travail de la direction, notamment par des entretiens mensuels.

Toute recherche académique doit être menée en veillant au respect de la sécurité des personnes impliquées. La collaboration scientifique avec un pays comme la Chine est un exercice complexe, mais tout est mis en œuvre pour que les principes fondamentaux de l'UNIGE ne soient jamais sacrifiés, en particulier les questions de liberté académique, de liberté de recherche et d'enseignement. Par ailleurs, les thèses de doctorat élaborées dans le cadre de l'institut sont toutes soumises aux règles des facultés de l'UNIGE dans lesquelles elles sont inscrites. Du point de vue de l'UNIGE, la collaboration autour de l'institut n'est pas problématique. Elle a d'ailleurs permis à des chercheuses et chercheurs de l'UNIGE de démarrer hors cadre de l'institut des travaux de collaboration avec des collègues chinois. C'est notamment le cas dans le domaine de l'archéologie.

La collaboration avec la Chine n'est pas une question propre à l'UNIGE, toutes les hautes écoles ayant des relations avec la Chine. Cette question a fait l'objet de discussions au sein de *swissuniversities* dans le but d'élaborer un guide de coopération internationale et des lignes directrices pour le personnel de recherche afin d'être en mesure de gérer les risques stratégiques, sécuritaires et éthiques qui y sont associés, et ainsi développer des collaborations durables. La Chine ayant initialement été prise comme l'un des exemples de pays qui pose des défis dans le cadre de la collaboration académique, ce guide pourra s'appliquer aux collaborations avec d'autres pays également.

Il n'appartient pas au Conseil d'Etat de juger de la qualité scientifique des activités de l'UNIGE, qui dispose de ses propres outils d'évaluation interne tels que les publications et l'évaluation des étudiants, mais il a été informé qu'à l'occasion des 10 ans de l'IC, l'UNIGE avait décidé de conduire une évaluation externe qui sera initiée dans le courant de l'année 2022.

Concernant le financement, le budget annuel de l'institut est supporté à part égale par les partenaires. Pour l'UNIGE, cela représente 100 000 francs de frais de fonctionnement, 370 000 francs de frais de personnel et environ 30 000 francs de frais d'équipement et de maintenance. Par ailleurs, l'Etat de Genève met à disposition de l'institut la Villa Rive-Belle, équivalant à une subvention non monétaire de 272 000 francs.

L'existence d'une plate-forme de diplomatie scientifique entre la Chine et la Suisse s'inscrit dans la tradition de la Genève internationale comme un espace de dialogue. Les projets de recherche, colloques et conférences abordent régulièrement des thématiques sensibles, telles que la question des communautés musulmanes, des réformes des institutions ou le statut de Hong Kong. Depuis son inauguration en 2011, l'IC n'a annulé aucune activité pour des raisons de différend politique ou idéologique, les seules annulations ayant été causées par la pandémie de Covid-19.

Enfin, il n'y a pas de collaboration entre l'IC et la Fondation de l'Institut chinois de Genève. La directrice de la fondation et certains enseignantes et enseignants ont suivi des formations en didactique du chinois langue étrangère à l'IC.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO